

Déclaration du Canada dans le cadre de la troisième Conférence des États parties sur le Traité sur le commerce des armes

Déclaration générale :

M. le Président [...]

Le Traité sur le commerce des armes (TCA) revêt une importance capitale. Il vise à remédier à un enjeu auquel est confrontée depuis longtemps la communauté internationale : l'équilibre entre le commerce international légitime d'armes conventionnelles et les risques que posent ces activités lorsqu'elles sont menées sans les freins et contrepoids appropriés, la transparence ou la responsabilisation.

En effet, la prolifération d'armes, particulièrement celle des petites armes et des armes légères, est l'un des plus grands défis en matière de sécurité auxquels fait face la communauté internationale. Les accumulations d'armes conventionnelles pouvant avoir un effet déstabilisateur affectent sans contredit l'émergence, la gravité et la durée d'un conflit et ses conséquences négatives. Les conflits armés ne connaissent pas de frontières et les civils, y compris les femmes et les enfants, en deviennent trop souvent des cibles.

Les conséquences du commerce illicite ou irresponsable d'armes conventionnelles ne se limitent pas à la menace immédiate des décès, des blessures ou de la violence. La prolifération des armes et le commerce illicite des armes contribuent à perpétuer un climat de peur et d'insécurité, qui mine la croissance socioéconomique et la stabilité. De plus, les armes finissent trop souvent entre les mains de criminels ou de terroristes, compromettant ainsi non seulement la sécurité du pays en conflit, mais également la paix et la sécurité dans le monde.

Pour s'attaquer à ces questions, le TCA joue un rôle important et le Canada est prêt à participer à ces efforts. Le Canada se conforme déjà à l'esprit du Traité; il s'est doté de contrôles rigoureux pour ses exportations. Le Canada ne respecte toutefois pas pleinement certains éléments du Traité, notamment la réglementation des activités de courtage. Nous déployons des efforts en vue d'apporter les changements nécessaires. Cependant, le Canada, tout comme il le fait pour les autres traités internationaux, n'adhérera pas au TCA avant d'être en mesure de s'acquitter de l'ensemble de ses obligations.

Forts de notre propre expérience, nous comprenons que l'adhésion au TCA constitue l'occasion de revoir nos lois actuelles visant le contrôle des exportations et de les améliorer. Par contre, le Canada reconnaît qu'il ne suffit pas d'apporter des changements au niveau national seulement. Notre gouvernement est conscient qu'il peut être difficile de mettre en place de nouveaux systèmes législatifs et d'appliquer des contrôles relatifs aux exportations, particulièrement pour les pays qui n'ont pas beaucoup d'expérience à cet égard. Nous nous engageons donc à prêter main-forte à des États qui désirent adhérer au Traité ou qui sont devenus des États parties mais qui ne sont pas en mesure de respecter toutes les obligations se rattachant au TCA.

Par conséquent, le Canada a versé un million de dollars au Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements. Dans le cadre de ce programme, le Canada travaille avec d'autres partenaires internationaux et les Nations Unies dans le but d'aider des États à adhérer au TCA et à le mettre en œuvre efficacement.

Malheureusement, les États parties au TCA sont encore peu nombreux dans plusieurs régions du monde où le trafic illicite d'armes conventionnelles contribue à des niveaux de conflit élevés. Le Mécanisme peut aider ces États à améliorer leurs lois, les contrôles des utilisateurs finals et la gestion des stocks d'armes. En intégrant les questions sexospécifiques et liées aux enfants, le Mécanisme appuie les objectifs du TCA et peut réellement contribuer à protéger les personnes qui sont trop souvent victimes du commerce illicite d'armes conventionnelles.

Le Canada apprécie à sa juste valeur le rôle que le TCA peut jouer dans l'évaluation du risque que posent les armes conventionnelles pouvant être utilisées contre les femmes et les enfants, particulièrement le risque que des armes pouvant servir à commettre ou à menacer de commettre des actes de violence, notamment de violence sexuelle et fondée sur le sexe. Pour remédier à ces problèmes, le TCA représente un outil supplémentaire à la disposition de la communauté internationale, qui s'ajoute au Conseil de sécurité, à la Cour pénale internationale et aux Examens périodiques universels. Nous invitons tous les États parties au TCA à réfléchir à la façon d'intégrer les questions sexospécifiques dans les efforts découlant du Traité et à élaborer des options qui tiennent compte des femmes pour mieux appuyer la mise en œuvre et l'universalisation du Traité. Pour sa part, le Canada entend non seulement respecter les obligations liées au Traité dans l'application du TCA à l'intérieur de ses propres frontières, mais il compte prendre également en considération la violence fondée sur le sexe et la violence faite aux femmes et aux enfants.

Nous sommes également ravis du rôle important que joue la transparence dans le Traité. C'est la raison pour laquelle je suis fier de déclarer que le Canada, bien qu'il ne soit pas encore un État partie, a présenté ou présentera sous peu au Secrétariat du TCA son premier rapport sur la mise en œuvre du Traité. Ce rapport témoigne de notre engagement à l'ouverture et de notre détermination à adhérer au Traité une fois que tous les changements nécessaires à l'échelle nationale auront été apportés.